

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 261

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani,  
Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous,  
M. Saint-Huile et M. Serva

-----

**ARTICLE 11**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« deux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réduire la durée de l'expérimentation permettant aux autorités douanières de procéder, via la lecture automatisée des plaques d'immatriculation, à la collecte et l'exploitation de données permettant l'identification des mouvements de véhicules. Deux années apparaissent en effet suffisantes pour dresser le bilan de cette disposition.